



Attention, Cet aperçu ne reflète que votre saisie.
 La Direction des Journaux officiels se réserve la possibilité de remettre en forme l'annonce définitive en fonction des impératifs d'édition.

Avis d'appel public à la concurrence

Département de publication : **75**
 Annonce No **06-222333**

- *Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur* : institut de physique du globe de paris.
 Correspondant : vincent courtilot, directeur de l'ipgp, tour 24-14 2^e étage Case 89 4, Place Jussieu, 75252 Paris Cedex 05, tél. : 01-44-27-36-12, télécopieur : 01-44-27-33-73.

Objet du marché : fourniture de titres de transport aériens et ferroviaires dans le cadre des missions et des déplacements professionnels des personnes désignées par le directeur de l'ipgp ou ses représentants.

CPV : *Objet principal* : 63510000.

Caractéristiques principales :

Refus des variantes.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : oui.

Date prévisionnelle de début des prestations (fournitures/services) : 1.e.r janvier 2007.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Type de procédure : appel d'offres ouvert.

Publications communautaires relatives à la même consultation :
Date d'envoi du présent avis au J.O.U.E. : 13 octobre 2006

Date limite de réception des offres : 7 décembre 2006, à 16 heures.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 07/M953001.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :
 le dossier de consultation peut être obtenu gratuitement sur demande par télécopieur (01 44 27 33 73) auprès du service financier bureau des marchés ou par téléchargement à l'adresse : <http://www.ipgp.jussieu.fr/~marchepublic>.

Éléments de facturation :

Numéro de bon de commande d'insertion au BOAMP : **588223**

Libellé de la facture : IPGP TOUR 24-14 2^e ÉTAGE
 CASE 89
 4, PLACE JUSSIEU, 75252 Paris Cedex 05

Classification des produits :

- Transports terrestres
- Transports aériens
- Services auxiliaires des transports





UNION EUROPÉENNE

Publication du Supplément au Journal officiel de l'Union européenne

2, rue Mercier, L-2985 Luxembourg Fax (352) 29 29-42670

E-mail: mp-ojs@opoce.cec.eu.int Informations et formulaires en ligne: <http://simap.eu.int>

AVIS DE MARCHÉ

SECTION I: POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT

Nom officiel: INSTITUT DE PHYSIQUE DU GLOBE DE PARIS
Adresse postale: CASE 89 - 4 PLACE JUSSIEU
Localité/Ville: PARIS CEDEX 05 **Code postal:** 75252
Pays: France
Point(s) de contact: SERVICE FINANCIER - MARCHES PUBLICS **Téléphone:** 0144274803
À l'attention de:
Courrier électronique (e-mail): marchepublic@ipgp.jussieu.fr **Fax:** 0144273373

Adresse(s) internet (le cas échéant)

Adresse générale du pouvoir adjudicateur (URL):

Adresse du profil d'acheteur (URL):

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues:

- Point(s) de contact susmentionné(s)
- Autre: veuillez compléter l'annexe A.I

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus:

- Point(s) de contact susmentionné(s)
- Autre: veuillez compléter l'annexe A.II

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées:

- Point(s) de contact susmentionné(s)
- Autre: veuillez compléter l'annexe A.III

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S)

- Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale, y compris leurs subdivisions régionales ou locales
- Services généraux des administrations publiques
- Défense

- Agence/office national(e) ou fédéral(e)
- Collectivité territoriale
- Agence/office régional(e) ou local(e)
- Organisme de droit public
- Institution/agence européenne ou organisation européenne
- Autre

(veuillez préciser):

- Ordre et sécurité publics
 - Environnement
 - Affaires économiques et financières
 - Santé
 - Logement et développement collectif
 - Protection sociale
 - Loisirs, culture et religion
 - Éducation
 - Autre
- (veuillez préciser): Enseignement supérieure et Recherche

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

- oui
- non

SECTION II: OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur

Fourniture de titres de transport aériens et ferroviaires

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services

(Ne choisir qu'une seule catégorie – travaux, fournitures ou services - correspondant le mieux à l'objet spécifique de votre marché ou de votre achat/vos achats)

(a) Travaux

- Exécution
- Conception et exécution
- Exécution, par quelque moyen que ce soit, d'un ouvrage répondant aux besoins précisés par le pouvoir adjudicateur

Lieu principal d'exécution

(b) Fournitures

- Achat
- Crédit-bail
- Location
- Location-vente
- Plusieurs de ces formes

Lieu principal de livraison

(c) Services

Catégorie de service: n° 27
(Pour les catégories de services 1-27, se référer à l'annexe II de la directive 2004/18/CE)

Lieu principal de prestation

Code NUTS FR101

II.1.3) L'avis implique

- Un marché public
- La mise en place d'un système d'acquisition dynamique (SAD)
- L'établissement d'un accord-cadre

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre (le cas échéant)

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs Accord-cadre avec un seul opérateur

Nombre , ou, le cas échéant, nombre maximal de participants à l'accord-cadre envisagé

Durée de l'accord-cadre:

Durée en année(s): ou en mois:

Justification d'un accord-cadre dont la durée dépasse quatre ans:

Estimation de la valeur totale des acquisitions pour l'ensemble de la durée de l'accord-cadre (le cas échéant; en chiffres uniquement):

Valeur estimée hors TVA:

Monnaie:

ou Fourchette: entre

et

Monnaie:

Fréquence et valeur des marchés à attribuer (si elle est connue):

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats

Fourniture de titres de transport aériens et ferroviaires

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

	Descripteur principal	Descripteur supplémentaire (le cas échéant)
Objet principal	63510000	

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP)

oui non

II.1.8) Division en lots (pour fournir des précisions concernant les lots, utiliser l'annexe B autant de fois qu'il y a de lots)

oui non

Dans l'affirmative, il convient de soumettre des offres pour (ne cocher qu'une seule case):

un seul lot un ou plusieurs lots tous les lots

II.1.9) Des variantes seront prises en considération

oui non

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale (y compris, le cas échéant, tous les lots et toutes les options)

Le cas échéant, valeur estimée hors TVA (en chiffres uniquement):

Monnaie:

ou Fourchette: entre 61000.00 et 240000.00

Monnaie: EUR

II.2.2) Options (le cas échéant)

oui non

Dans l'affirmative, description de ces options:

S'il est connu, calendrier prévisionnel de l'exercice de ces options:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du contrat)

Nombre de reconductions éventuelles (le cas échéant): ou Fourchette: entre et

S'il est connu, dans le cas de marchés de fournitures ou de services à caractère renouvelable, calendrier prévisionnel des marchés ultérieurs:

en mois: ou en jours: (à compter de la date d'attribution du contrat)

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION

Durée en mois: _____ ou en jours: _____ (à compter de la date d'attribution du contrat)

ou A compter du 01/01/2007 (jj/mm/aaaa)

Jusqu'au 31/12/2007 (jj/mm/aaaa)

SECTION III: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés (le cas échéant)

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché (le cas échéant)

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières (le cas échéant)

oui non

Dans l'affirmative, description de ces conditions

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

III.2.2) Capacité économique et financière

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Niveau(x) spécifique(s) minimal(aux) exigé(s) (le cas échéant):

III.2.4) Marchés réservés (le cas échéant)

oui non

Le marché est réservé à des ateliers protégés

Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière

oui non

Dans l'affirmative, référence des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation

oui non

SECTION IV: PROCÉDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure

- Ouverte
- Restreinte
- Restreinte accélérée

Justification du choix de la procédure accélérée:

Négociée

Des candidats ont déjà été sélectionnés

oui non

Dans l'affirmative, indiquer les nom et adresse des opérateurs déjà sélectionnés dans la section VI.3)
Renseignements complémentaires

Justification du choix de la procédure accélérée:

Négociée accélérée

Dialogue compétitif

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution (cocher la ou les case(s) concernée(s))

Prix le plus bas

ou

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction

des critères énoncés ci-dessous (les critères d'attribution doivent être indiqués avec leur pondération ou par ordre de priorité décroissante lorsque la pondération n'est pas possible pour des raisons démontrables)

des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à soumissionner ou à négocier ou encore dans le document descriptif

Critères	Pondération	Critères	Pondération
1.		6.	
2.		7.	
3.		8.	
4.		9.	
5.		10.	

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée

oui

non

Dans l'affirmative, renseignements complémentaires sur l'enchère électronique (le cas échéant)

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur (le cas échéant)

07/M953001

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché

oui

non

Dans l'affirmative,

Avis de pré-information

Avis sur un profil d'acheteur

Numéro d'avis au JO: **IS** - du (jj/mm/aaaa)

Autres publications antérieures (le cas échéant)

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires (sauf pour un SAD) ou du document descriptif (dans le cas d'un dialogue compétitif)

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents

Date: (jj/mm/aaaa)

Heure:

Documents payants

oui

non

Dans l'affirmative, prix (en chiffres uniquement):

Monnaie:

Conditions et mode de paiement:

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

Date: 07/12/2006 (jj/mm/aaaa)

Heure: 16:00

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation

ES CS DA DE ET EL EN FR IT LV LT HU MT NL PL PT SK SL FI SV

Autre:

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre (procédure ouverte)

Jusqu'au: (jj/mm/aaaa)

ou Durée en mois:

ou en jours: 90 (à compter de la date limite de réception des offres)

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres

Date: (jj/mm/aaaa) Heure:

Lieu (le cas échéant):

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres (le cas échéant)

oui

non

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE (le cas échéant)

oui

non

Dans l'affirmative, calendrier prévisionnel de publication des prochains avis:

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES

oui

non

Dans l'affirmative, référence du ou des projet(s) et/ou programme(s):

VI.3) AUTRES INFORMATIONS (le cas échéant)

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Téléphone:

Courrier électronique (e-mail):

Fax:

Adresse internet (URL):

Organe chargé des procédures de médiation (le cas échéant)

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Courrier
électronique
(e-mail):

Téléphone:

Fax:

Adresse internet
(URL):

VI.4.2) Introduction des recours (veuillez remplir la rubrique VI.4.2 OU, au besoin, la rubrique VI.4.3)

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours:

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours

Nom officiel:

Adresse postale:

Localité/Ville:

Code postal:

Pays:

Courrier
électronique
(e-mail):

Téléphone:

Fax:

Adresse internet
(URL):

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS:

13/10/2006 (jj/mm/aaaa)

ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHÉ 07M953001

FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORT

Le présent Acte d'Engagement comprend 5 feuillets numérotés de 1 à 5 ainsi que les annexes 1, 2, 3, 4 et 5.

A – Renseignements d'ordre généraux sur l'acheteur et le marché.

Établissement :

Institut de Physique du Globe de Paris
Case courrier 89 – Tour 24-14 – 2^{ème} étage
4, place Jussieu
75252 PARIS CEDEX 05

Objet du marché :

Fourniture de titres de transports nationaux et internationaux, ferroviaires et aériens à l'Institut de Physique du Globe de Paris.

Nom, prénom, qualité du signataire du marché :

M. COURTILOT Vincent, Directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris

Personne ou service habilité à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :

Service financier, bureau des marchés,
☎ : 01.44.27.48.03,
mél : marchepublic@ipgp.jussieu.fr

Désignation, adresse, téléphone du comptable assignataire :

M. DUCLOS Jean-Marc, Case courrier 89 – Tour 24-14 – 2^{ème} étage, 4 place Jussieu, 75252 PARIS CEDEX 05

☎ : 01.44.27.21.44 ou 01.44.27.33.30

Le présent marché est un marché à bons de commande passé en vertu des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

Mode et délai de règlement :

Le mode de règlement est le mandat administratif

Le délai maximum de paiement, sur lequel l'acheteur s'engage, est de **45 jours à réception de la facture.**

En cas de dépassement de ce délai contractuel, le taux des intérêts moratoires applicable est le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir augmenté de deux points.

Date de mise en exécution du marché :

Le marché sera mis en exécution le 1^{er} janvier 2007

Cadre réservé à la formule de nantissement ou de cession de créance

B – Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire :

Françoise Binet

Responsable des Marchés

Adresse professionnelle et téléphone :

30, avenue Léon Gaumont

75020 Paris

tél. 01 56 93 30 52, fax. 01 56 93 47 75, mél. frbinet@airfrance.fr

agissant pour le compte de la société - *Indiquer le nom, l'adresse, le téléphone, le fax, le numéro SIRET.*

Air France S.A

45, rue de Paris 95747 Roissy Cdg Cedex 93290 Tremblay En France

mél : www.airfrance.com

420 495 178 00014 R.C.S Bobigny

1998 B 03698 le 16/10/1998

Nom et adresse de l'assureur : **AXA Corporate Solutions 4, rue Jules Lefebvre 75426 Paris Cedex 09**

1. Engagement du candidat

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières et des documents qui y sont mentionnés,

Je m'engage ou j'engage le groupement dont je suis mandataire, sur la base de mon offre ou de l'offre du groupement exprimée en Euros dans les bordereaux de prix joints en annexes 1, 2, 3, 4 et 5

2. Compte à créditer - Joindre un RIB AF et FRAM

Code banque : 30 007

Code guichet : 99999

Numéro de compte : 04950178000

Clé : 37

IBAN : FR76 3000 7999 9904 9501 7800 037

3. Avance forfaitaire (rayer la mention inutile)

Le candidat renonce à l'avance forfaitaire

~~Le candidat ne renonce pas à l'avance forfaitaire~~

4. Durée de validité de l'offre

Le présent engagement me lie pour la durée 90 jours à compter du Jeudi 07 décembre 2006.

Réserves au CCP Art 6 : des frais de services seront obligatoirement perçus à l'émission en fonction du type de prestation, et non remboursables.

FRAM facture les prestations ferroviaires

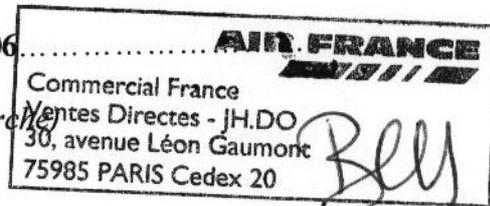
A Paris....., le 05/12/2006

Le (ou les) candidat(s) :

(représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)

Françoise Binet

Responsable des Marchés



C – Décision de l'acheteur

La présente offre est acceptée pour valoir Acte d'Engagement pour les services désignés aux conditions figurant aux annexes.

Le présent acte d'engagement comporte les annexes énumérées ci-après :

Annexe 1 : parcours ferroviaires,

Annexe 2 : parcours aériens,

Annexe 3 : simulations et remises

Annexe 4 : prestations complémentaires

Annexe 5 : organisation

A : PARIS....., le 19 janvier 2007
Signature (l'acheteur)

D – Notification du marché au titulaire

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçu à titre de notification une copie du présent marché » :

A....., le.....

Signature du titulaire

En cas d'envoi en LR avec AR :

Coller dans le cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire

LA POSTE

▲ REFERENCES CLIENT ▲

Présenté le :

Distribué le : 22-1-7

Signature du destinataire :

AIR FRANCE
 Commercial France
 Moyens Généraux J.H.I.S
 Service Courrier
 30, avenue Léon Gaumont
 75985 PARIS Cedex 20

CONTRE-REMBOURSEMENT

**AVIS DE RECEPTION
 DE VOTRE ENVOI
 RECOMMANDÉ**

RA 8068 5601

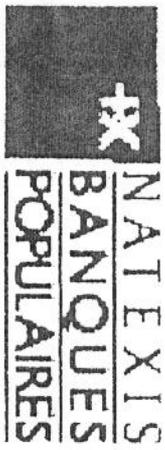
~~AIR FRANCE~~
~~A l'intention de M. M. F. B. B. B.~~
~~30 avenue Léon Gaumont~~
~~75020 Paris~~

RETOUR A :

Institut de Physique du Globe de Paris
 case courrier 89
 4 place Jussieu (Savie Nord 6)
 75251 Paris cedex 05

TAD

AVIS DE RÉCEPTION



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE
PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

Ce relevé est destiné à être remis sur leur demande à vos créanciers ou débiteurs français ou étrangers appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiement de quittance, etc...)
This material is intended to be delivered to those of your creditors or debtors who have transactions posted to your account (credit, payment, etc...)

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30007	999999	04950178000	37

Domiciliation

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

FR 76 3000 7999 9904 9501 7800 037											
IBAN (International Bank Account Number)											

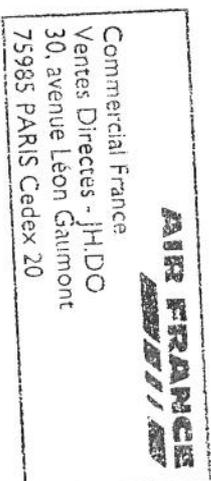
Identifiant international de l'établissement bancaire BIC

BIC (Bank Identifier Code)

CCBPPFRPP

TITULAIRE DU COMPTE SOCIÉTÉ AIR FRANCE
ACCOUNT OWNER JHGF/CLIENTS

30 AV LEON GAUMONT
75020 PARIS





Ce relevé évite les erreurs ou les retards concernant les opérations au débit (prélèvements,...) ou au crédit (virements de salaire,...) de votre compte. Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations qui concernent votre compte. N'hésitez pas à le remettre aux organismes concernés par ces opérations.

Relevé d'Identité Bancaire/IBAN

FRAM AGENCES
 3 RUE DU POIDS DE L HUILE
 31000 TOULOUSE 0204

Code Banque (1)	Code Agence (2)	Numéro de compte (3)	Cle RIB (4)	Votre agence de domiciliation (5)	
30004	00762	00010270039	63	BNP PARIBAS SUD OUEST ENTREP (02497)	
IBAN				BIC: BNEAFRPPCTO (7)	
FR76 3000 4007 6200 0102 7003 963 (6)					

(1) Code de BNP Paribas
 (2) Code de votre agence d'origine
 (3) Votre numéro de compte
 (4) Ce code renforce la sécurité de vos transactions bancaires
 (5) Agence BNP Paribas
 (6) International Bank Account Number
 (7) Bank Identifier Code

V.P. 0076 - 04/0002

DUPLICATA CERTINE
 CONFORME A L'ORIGINAL
 30 NOV. 2006

CAHIER DES CLAUSES
PARTICULIERES
(CCP)

MARCHE PUBLIC DE SERVICES À BONS DE COMMANDE
en application de l'article 77 du Code des Marchés Publics (C.M.P.)
APPEL D'OFFRE OUVERT (art. 33, 57 à 59 du C.M.P.)

MARCHÉ 07M953001

FOURNITURE DE TITRES DE TRANSPORT
Rubriques 63510000-7 de la nomenclature européenne.

Le présent CCP comporte 10 feuillets numérotés de 1 à 10.

SOMMAIRE

ARTICLE 1	OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES
1.1	Objet du marché
1.2	Dispositions générales
ARTICLE 2	DOCUMENTS CONTRACTUELS
ARTICLE 3	DURÉE DU MARCHÉ
ARTICLE 4	MODALITÉS D'EXÉCUTION
4.1	Notification des commandes
4.2	Nature des prestations et services
4.2.1	Prestations et services principaux demandés par l'Etablissement
4.2.2	Prestations et services complémentaires associés à la délivrance d'un titre de transport sur demande de l'Etablissement
4.2.3	Urgence
4.3	Contenu des bons de commande
4.4	Lieux de livraison
4.4.1	Conditions générales de livraison
4.4.2	Conditions particulières de livraison
4.5	Délais de livraison
ARTICLE 5	PÉNALITÉS DE RETARD
ARTICLE 6	PRIX
6.1	Forme et contenu des prix
6.2	Remise supplémentaire
6.3	Offres promotionnelles
6.4	Variation des prix
6.5	Unité monétaire de référence
ARTICLE 7	FACTURATION ET RÈGLEMENT
7.1	Modalité de remise des factures
7.2	Adresse de facturation
7.3	Mentions obligatoires
7.4	Mode de règlement
7.5	Avoirs
ARTICLE 8	RÉSILIATION
ARTICLE 9	ATTRIBUTION DE JURIDICTION
ARTICLE 10	DEROGATIONS AU CCAG/FCS

DANS LES FEUILLETS QUI SUIVENT

l'Etablissement désigne l'Institut de Physique du Globe de Paris

Le pouvoir adjudicateur désigne le Directeur de l'Institut.

Les représentants du pouvoir adjudicateur sont : le secrétaire général
les directeurs-adjoints

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1 Objet du marché

Le présent marché concerne la fourniture de titres de transport nationaux et internationaux, ferroviaires et aériens, ainsi que les prestations afférentes (location de véhicules...), dans le cadre des missions et des déplacements professionnels des personnes désignées par le Directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris ou un de ses représentants.

A cet effet, le Titulaire se chargera d'organiser un dispositif apte à rendre à l'Etablissement tous les services qui peuvent être normalement attendus d'une agence de voyages ou de tout organisme bénéficiant d'une habilitation tel que défini par la loi du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de séjours

1.2 Dispositions générales.

Ce marché est un marché à lot unique.

Le montant minimal et maximal annuel HT des commandes est fixé à

Minimum : 61 000 €

Maximum : 240 000 €

Seuls les montants minimum engagent l'administration

Le présent marché à bon de commande est lancé en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (CMP), selon la procédure de l'appel d'offre ouvert.

Le titulaire appliquera les instructions générales de l'IPGP.

ARTICLE 2 – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Tous les documents relatifs au marché seront rédigés en langue française.

Les documents contractuels régissant le présent marché sont énumérés ci-dessous et prévalent, en cas de contradiction ou de différence, dans l'ordre de leur énumération :

- I. L'acte d'engagement et ses annexes :
 - ◆ L'offre de service du titulaire.
 - ◆ Annexe 1 et 2 : les tarifs proposés à l'établissement.
 - ◆ Annexe 3 : simulations et remises proposées à l'établissement.
 - ◆ Annexe 4 : le tableau des prestations complémentaires.
 - ◆ Annexe 5 : les moyens mis en œuvre.
- II. Le présent Cahier des Clauses Particulières (CCP) dont l'exemplaire conservé dans les archives de l'administration fait seul foi.
- III. Le code des marchés publics (CMP).
- IV. Le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et de services -CCAG/FCS- (décret n°77-699 du 27 mai 1977 modifié).
- V. Les bons de commande.

Les candidats déclarent parfaitement connaître les documents III ET IV bien qu'ils ne soient pas matériellement joints au présent marché.

Toute clause, portée dans le(s) catalogue(s) ou documentation quelconque du titulaire et contraire aux dispositions des pièces constitutives du marché est réputée non écrite. Les conditions de vente du titulaire sont concernées par cette disposition.

ARTICLE 3 – DURÉE DU MARCHÉ

Le marché est valable pour une durée de un (1) an à compter du 1^{er} janvier 2007. Il pourra être expressément reconduit par période de un (1) an, sans que la durée totale ne puisse excéder quatre (4) ans reconductions comprises.

ARTICLE 4 – MODALITÉS D'EXÉCUTION

Le marché est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commandes.

4.1 Notification des commandes

Les commandes sont établies par l'Institut de Physique du Globe de Paris, à son initiative, sous sa responsabilité et **visées obligatoirement** par le pouvoir adjudicateur (le directeur) ou un de ses représentants (le secrétaire général ou un des directeurs adjoints)

Le titulaire doit être en mesure de permettre à l'Institut de réserver par téléphone, par télécopie et par voie postale. L'Institut est libre de choisir le mode de réservation qui lui semble le plus approprié. Toutes les commandes seront confirmées par l'envoi d'un bon de commande par télécopie ou voie postale.

Les réservations non confirmées par bon de commande sont exécutées par le Titulaire à ses risques et périls.

4.2 Nature des prestations et services

4.2.1 Prestations et services principaux demandés par l'établissement

Les prestations et services que le Titulaire s'engage à assurer sur demande de l'Etablissement sont les suivantes :

- **Transport ferroviaire :** réservation de tout billet de chemin de fer (places assises, couchettes, wagons lits, billets de groupes...).
Les missionnaires voyagent en **deuxième classe**. Toutefois, le Directeur de l'Institut ou ses représentants peuvent autoriser la prise de billets première classe ou de formules améliorées de voyage (suppléments, couchettes...).
- **Transport aérien :** réservation de places d'avion et émission de billets pour voyages individuels ou de groupes.
Les missionnaires voyagent en **classe économique**. Toutefois, le Directeur ou ses représentants peuvent autoriser exceptionnellement les vols dans d'autres classes.

Le titulaire sera chargé de proposer à l'Etablissement les titres de transport correspondants à l'itinéraire le plus adapté, le plus direct et aux meilleures conditions économiques tel que les circonstances l'exigent.

De plus, il s'engage à répercuter intégralement les avantages consentis à l'Etablissement par les transporteurs, notamment par le moyen des abonnements ou conventions.

L'Institut apprécie librement l'opportunité des propositions faites par le Titulaire.

- **Statistiques** : le Titulaire devra rendre compte de ses activités en fournissant à l'Institut des statistiques annuelles faisant apparaître le nombre d'opérations et leur coût global pour :
 - 1) Le ferroviaire
 - 2) L'aérien national
 - 3) L'aérien international par continent
 - 4) Par transporteur et par destination pour les plus importants.

- **Si le Titulaire n'est pas en mesure** d'honorer la commande en totalité, il informera l'émetteur de la commande dans les délais les plus brefs. En tout état de cause cette information doit être communiquée avant 17 heures pour toute commande passée avant 12 heures et pour toute commande passée après 12 heures, le lendemain matin avant 12 heures.

Tout retard causant directement ou indirectement l'échec de la mission ou une hausse des frais engagés dans la mission constituera un motif d'application des pénalités prévues à l'article 5.

4.2.2 Prestations et services complémentaires, associés à la délivrance d'un titre de transport, sur demande de l'établissement

Des prestations et services complémentaires susceptibles d'être fournis par le Titulaire seront indiqués au **tableau des prestations complémentaires**, en annexe 4 à l'acte d'engagement.

Le Titulaire devra rendre compte de ses activités en fournissant à l'institut **des statistiques annuelles** faisant apparaître la nature des prestations complémentaires fournies aux missionnaires, leur coût par catégorie de prestations et leur coût global.

4.2.3 URGENCE

L'Institut se réserve la possibilité de faire appel au Titulaire dans des cas d'urgence.

L'urgence est constitué lorsque le départ des missionnaires doit nécessairement avoir lieu dans les vingt-quatre (24) heures suivant la réservation par l'Institut dans les conditions prévues à l'article 4.1.

4.3 Contenu des bons de commande

Chaque bon de commande comporte :

- ◆ Le numéro du marché.
- ◆ Le numéro du bon de commande.
- ◆ La date d'émission de la commande.
- ◆ Le nom du laboratoire ou service.
- ◆ L'adresse de l'agence à laquelle la commande est adressée.
- ◆ Le nom et prénom du missionnaire.
- ◆ Le trajet (itinéraires détaillés).
- ◆ Le mode de transport.
- ◆ Les dates et heures prévues de départ et retour.

- ◆ L'adresse et le lieu précis de livraison ou de retrait des titres de transport.
- ◆ La signalisation en cas de billet électronique.
- ◆ Le montant toutes taxes comprises de la commande.
- ◆ La signalisation en cas d'urgence.

Chaque bon n'est valable que pour une mission déterminée.

Les bons de commandes sont visés OBLIGATOIREMENT par le pouvoir adjudicateur (le Directeur de l'Institut) ou un de ses représentants (le secrétaire général ou un des directeurs adjoints).

4.4 Livraison

4.4.1 Conditions générales de livraison

Le Titulaire s'engage à livrer tous les titres de transport ou autres documents relatifs aux prestations complémentaires, accompagnés obligatoirement des factures correspondantes et d'une photocopie des bons de commandes dans les délais prévus à l'article 4.5, **au secrétariat général de l'Institut de Physique du Globe, situé au 2^{ème} étage, tour 24, aile 24-14 du campus de Jussieu (4 place Jussieu, 75005 paris).**

Les livraisons s'effectueront gratuitement, par coursier, pendant les jours et heures ouvrables, **soit du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.**

4.4.2 Conditions particulières de livraison

L'établissement se réserve le droit de demander la livraison de ses billets dans toute agence appartenant ou liée au Titulaire.

La livraison peut également s'effectuer en 'prepaid' ou par chronopost, **à la demande et aux frais de l'Etablissement.**

De plus ponctuellement, pour des raisons pratiques (notamment en cas d'urgence) l'Etablissement se réserve aussi le droit de demander des billets électroniques.

4.5 Délais de livraison

Le délai normal de livraison des titres de transport est fixé à 48 heures à compter de la réception du bon de commande par le Titulaire.

Les coursiers du Titulaire assureront autant de passages quotidiens que nécessaire.

En cas d'urgence prévue à l'article 4.2.3, le Titulaire s'engage à livrer l'Etablissement dans un délai maximum de 5 heures suivant la réception du bon de commande.

ARTICLE 5 – PÉNALITÉS DE RETARD

En cas de retard dans l'exécution d'un bon de commande, ne permettant pas au missionnaire de prendre le départ, le Titulaire doit le remboursement du billet toutes taxes incluses et encourt une pénalité égale à 20% du prix TTC du titre de transport.

En cas de non exécution d'un bon de commande, le Titulaire encourt une pénalité de 20% calculée sur la base de l'ensemble des frais engagés sur la mission ou, si la mission n'a pu avoir lieu, sur la base de toute mission similaire choisie comme référence par l'institut.

Les pénalités prévues à cet article ne s'appliquent pas aux cas d'urgence définis à l'art. 4.2.3.

ARTICLE 6 - PRIX

6.1 Forme et contenu des prix

Le présent marché est traité à **prix unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.**

Conformément à l'article 7.1 du CCAG/FCS, les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation ainsi que tous les frais afférant au transport jusqu'au lieu de livraison.

Aucun frais supplémentaire (ni pour frais d'agence, ni pour frais de dossier, ni pour la livraison de titres de transport ou prestation complémentaire) ne sera facturé à l'Institut par le Titulaire quelque soit le montant de la commande.

6.2 Remises supplémentaires

Les remises supplémentaires consenties par le titulaire sont fixées à l'annexe 3 de l'acte d'engagement. Elles peuvent être appliquées à la source ou périodiquement en fonction du volume des transactions effectuées.

6.3 Offres promotionnelles

Le Titulaire fait bénéficier l'Etablissement des prix des offres promotionnelles qu'il est susceptible de proposer à l'ensemble de sa clientèle.

Ces prix s'appliqueront aux commandes notifiées pendant la période promotionnelle, à condition qu'ils conduisent à des prix inférieurs aux prix nets résultant de l'application des clauses du marché.

Le Titulaire s'engage à informer les services destinataires des commandes de ces offres promotionnelles.

6.4 Variation des prix

Les prix unitaires sont ajustables à la hausse comme à la baisse en fonction de l'évolution des tarifs IATA, des tarifs publics du titulaire ou des tarifs édités par les transporteurs.

Au cas où aucun tarif public de référence n'existerait ou lorsque celui-ci évolue de façon permanente, le prix retenu sera celui accepté sur le bon de commande.

6.5 Unité monétaire de référence

Le Titulaire est informé que l'établissement conclut le marché sur la base de tarifs publics dont l'unité monétaire est l'Euro.

ARTICLE 7 – FACTURATION ET RÈGLEMENT

Seules les prestations faisant l'objet d'un bon de commande de la part de l'Institut de Physique du Globe dûment signé par le Directeur ou un de ses représentants (secrétaire général ou un directeur adjoint) pourront être facturés à l'Etablissement

7.1 Modalités de remise des factures

- Les factures et les titres de transport ou autres documents relatifs aux prestations complémentaires sont livrées simultanément à l'Institut.
- Il est établi une facture par bon de commande en un (1) original portant la mention « original » et deux (2) copies portant la mention « duplicata »
- A chaque facture sera joint une copie du bon de commande.

Chaque bon n'est valable que pour une mission donnée.

7.2 Adresse de facturation

Les factures sont adressées à :

**Institut de Physique du Globe de Paris - Case courrier 89
Service financier – Tour 24-14 2^{ème} étage
4 place Jussieu
75252 PARIS CEDEX 05**

7.3 Mentions obligatoires

Chaque facture comporte obligatoirement les mentions suivantes :

- Le nom et l'adresse du créancier
- La domiciliation des paiements telle qu'elle est indiquée à l'acte d'engagement
- Les références de la commande et du marché
- La date d'émission de la commande
- La désignation de la prestation
- Le nom du missionnaire
- Le détail des prix unitaires
- Le montant total à payer

7.4 Mode de règlement

Le mode de règlement est le virement administratif sur le compte du Titulaire indiqué à l'acte d'engagement.

Le délai global de paiement est fixé à 45 jours à compter de la date au plus tard de ces deux évènements :

- Réception de la facture par l'établissement
- Admission des titres de transport et services par l'établissement

Le taux des intérêts moratoire est celui du taux d'intérêt légal majoré de deux (2) points.

7.5 Avoirs

En cas de non-utilisation, les titres de transports sont remboursables **uniquement** par l'émission d'un **avoir au nom de l'Institut de Physique du Globe de Paris**

L'avoir sera émis au plus tard dans les quinze (15) jours suivant la date de remise à l'agence des titres non-utilisés.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION

Le marché pourra être résilié selon les dispositions prévues au chapitre V du CCAG/FCS.

Outre les cas prévus au chapitre V du CCAG/FCS, chacune des parties pourra résilier à tout moment le marché, sans indemnité en cas de non-respect par l'autre partie de ses obligations, avec un préavis de 3 mois.

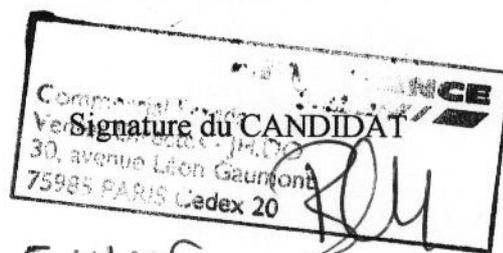
ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout litige découlant de l'interprétation ou de l'application du présent marché et qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence des Tribunaux Administratifs français.

ARTICLE 10 – DEROGATIONS AU CCAG/FCS

A l'article 5 du présent CCP il est fait dérogation à l'article 11 du CCAG/FCS.

LE POUVOIR ADJUDICATEUR
Vincent COURTILOT, Directeur de
L'Institut de Physique du Globe de Paris



MARCHES PUBLICS

LETTRE DE NOTIFICATION DU MARCHÉ AU TITULAIRE

A. Identification de l'acheteur et du titulaire

NOTI-2

Acheteur (nom, adresse, direction, sous-direction, bureau, télécopie, téléphone, courriel) :

Institut de Physique du Globe de Paris

Case courrier 89
4 place Jussieu
75252 Paris cedex 05

Titulaire du marché (dénomination et adresse) :

AIR France S.A.

45, rue de Paris 95747 Roissy CDG cedex 93290 Tremblay en France

Objet du marché :

fourniture de titres de transport nationaux et internationaux, ferroviaires et aériens, ainsi que les prestations afférentes (location de véhicules...), dans le cadre des missions et des déplacements professionnels des personnes désignées par le Directeur de l'Institut de Physique du Globe de Paris ou un de ses représentants.

Avis d'appel public à la concurrence du : publié le 19/10/2006 dans le BOAMP 200B , Dép.75

Numéro du marché (*le cas échéant*) : 07/M953001

B. Lettre

NOTI-2

A Paris, le 19/01/2007

Je vous informe que l'offre que vous avez faite au titre de la consultation désignée ci-dessus a été retenue en totalité ;

Vous trouverez ci-joint deux photocopies de l'acte d'engagement dont l'une a été revêtue de la formule dite « d'exemplaire unique ». Cet exemplaire est destiné à être remis à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de votre créance. J'appelle votre attention sur le fait que je ne serai pas, en cas de perte, autorisé(e) à vous délivrer un duplicata de l'exemplaire unique.

Les autres pièces particulières du marché sont conformes à celles qui figuraient au dossier de consultation.

07/M953001

Lettre de notification

page :

1 1 2

B. Lettre (suite)

NOTI-2

Votre marché :
ne comporte ni retenue de garantie, ni garantie à première demande ;

L'exécution des prestations
commencera dès réception de la présente lettre ;

Signature



Vincent COURTILOT
Directeur de l'Institut de
physique du globe de Paris

C. Pièces jointes (copies)

NOTI-2

- Acte d'engagement avec formule d'exemplaire unique
- Les annexes suivantes à l'acte d'engagement :

IMPRIMÉ	NOMBRE	IMPRIMÉ	NOMBRE	AUTRES : PRÉCISER
DC.4	1	DC.12		ANNEXE co-traitance FRAM
DC.11		DC.13		

En appel d'offres, il n'est généralement pas nécessaire d'accompagner la notification d'autres pièces que celles indiquées ci-dessus, car le titulaire a reçu le CCAP et le CCTP avec le reste du dossier de consultation.

07/11953001